

Gros plan sur les collaborateurs des institutions de privation de liberté

Premiers résultats d'une enquête nationale sur le personnel pénitentiaire

Combien de personnes travaillent dans le domaine de la privation de liberté? Quelle formation ces personnes ont-elles suivie? Quelle est la proportion de femmes? Et surtout, quelles sont les principales contraintes rencontrées par le personnel pénitentiaire? Voilà quelques-unes des questions auxquelles s'est intéressé un groupe de chercheurs de l'Université de Fribourg dans le cadre d'une étude dont les premiers résultats sont présentés dans cet article.

Anna Isenhardt, Christopher Young, Ueli Hostettler

Qui sont les personnes qui travaillent dans le domaine de la privation de liberté et quels types d'établissements comptent le plus grand nombre de collaborateurs? Quelles sont les principales contraintes rencontrées par le personnel au quotidien? Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre en Suisse dans la mesure où il existe très peu d'études à ce sujet. Ce n'est cependant pas le cas aux Etats-Unis, en Angleterre ou en Ecosse, par exemple, où les autorités réalisent régulièrement depuis des années des enquêtes auprès du personnel des établissements d'exécution des peines et des mesures. En Allemagne aussi, des enquêtes approfondies sont faites, du moins dans certains Länder, sur les conditions de travail du personnel pénitentiaire. En Suisse, seules deux études supracantoniales de ce genre ont été réalisées jusqu'à ce jour. Mentionnons tout d'abord l'étude concernant 14 établissements pénitentiaires qui a été réalisée entre 1976 et 1983 sous la direction de Günter Stratenwerth et dans le cadre de laquelle quelque 600 employés ont été interrogés. Il convient également d'évoquer un mémoire de licence de 2002, qui n'a pas été publié et pour lequel sept établissements fermés et 500 employés environ ont été consultés.

Une étude d'un nouveau genre

Ces deux dernières années, l'Université de Fribourg s'est toutefois lancée dans un projet financé par le Fonds national suisse, qui a consisté en une enquête auprès de quelque 90 établissements de privation de liberté à laquelle ont participé 2'045 employés. Les données sont encore en cours d'analyse, mais quelques-uns des premiers résultats sont présentés dans cet article. Ces résultats se fondent sur deux sources de données différentes (voir encadré «Base de données»): en plus de l'enquête auprès des collaborateurs, une enquête a été réalisée auprès des établissements pénitentiaires pour savoir combien de personnes au total travaillent en milieu carcéral en Suisse et pour connaître leur répartition par sexe et par âge.

Qui sont les personnes qui travaillent dans les institutions de privation de liberté?

A l'exception de quelques établissements situés dans les cantons du Valais et de Genève, la plupart des établissements suisses d'exécution des peines et des mesures ont fourni des informations sur le nombre de collaborateurs qu'ils emploient ainsi que sur la répartition par sexe et par âge de ces derniers. Comme il n'a pas été possible d'interroger les collaborateurs de toutes les institutions pour jeunes et de toutes les unités de psychiatrie forensique, ces deux formes d'exécution n'ont pas été prises en considération dans les résultats exposés ci-dessous.

Les trois quarts des employés sont des hommes

L'enquête auprès des établissements a révélé que 3'822 personnes environ travaillent dans les 82 institutions prises en compte après application des critères d'exclusion. 75 % de ces employés sont des hommes, ce qui correspond à la répartition par sexe dans les autres pays mais aussi à la répartition par sexe des détenus en Suisse, qui sont majoritairement des hommes.



Ueli Hostettler, Anna Isenhardt, Christopher Young; tous de Université Fribourg, Département Sciences sociales, spécialité sociologie, politiques sociales et travail social.